



Compte rendu du Congrès «Une seule santé», recommandation sur la résistance aux antimicrobiens et examen de l'opportunité de mener à l'avenir des travaux sur les algues marines

---

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### DIX-NEUVIÈME SESSION

#### COMPTE RENDU DU 8<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL «UNE SEULE SANTÉ», PROPOSITION CONNEXE CONCERNANT L'ÉLABORATION D'UNE RECOMMANDATION DE LA CIPV RELATIVE AUX PRATIQUES OPTIMALES PERMETTANT DE LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS DU FAIT DE L'UTILISATION DE CES PRODUITS AUX FINS DE LA PROTECTION DES CULTURES, ET EXAMEN DE L'OPPORTUNITÉ POUR LES INSTANCES DE LA CIPV DE MENER À L'AVENIR DES TRAVAUX SUR LES ALGUES MARINES

#### POINT 13.3 DE L'ORDRE DU JOUR

#### *«La santé des végétaux est aussi celle de la planète»*

*(Document présenté par les membres du Bureau de la CMP)*

- [1] À sa 18<sup>e</sup> session tenue en avril 2024, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) est convenue que le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et les membres du Bureau devaient s'employer à collaborer plus activement avec les représentants de l'approche «Une seule santé» et à mettre davantage en avant la santé des végétaux dans le contexte de cette approche. À la suite de cette décision, le secrétariat de la CIPV se devait notamment de faire en sorte qu'une séance consacrée à la santé des végétaux soit organisée lors du 8<sup>e</sup> Congrès mondial «Une seule santé» en septembre. Contre toute attente, grâce aux efforts assidus déployés par M. Osama El-Lissy, ancien Secrétaire de la CIPV, les représentants de cette dernière ont été invités à prononcer un discours liminaire sur la santé des végétaux à l'occasion de la séance plénière d'ouverture du Congrès.
- [2] Le discours liminaire a été l'occasion pour les représentants de la CIPV de donner un important coup de projecteur sur la santé des végétaux et de faire le lien avec la séance qui allait se tenir ultérieurement sur ce sujet. Rédigé par M. El-Lissy, le discours abordait avec force l'importance de la santé des végétaux pour l'approche «Une seule santé» à plusieurs égards: la lutte contre la faim causée par les pertes de récoltes dues aux organismes nuisibles, la fourniture d'oxygène, le rafraîchissement du milieu ambiant et le piégeage du carbone. Le discours établissait également un lien entre tous ces bienfaits et la réalisation des objectifs de développement durables des Nations Unies. Les délégués présents ont réservé un bon accueil à cette intervention, qui leur a donné matière à réflexion. Pendant les heures qui ont suivi lors de la première journée, et tout au long de la deuxième journée, nombre d'entre eux ont indiqué, au cours de conversations en marge des séances, que le discours les avait amenés à envisager sous un nouveau jour l'importance de la santé des végétaux, et plusieurs orateurs ont fait allusion à cet enjeu dans leurs discours officiels.
- [3] La séance consacrée à la santé des végétaux, qui s'est tenue deux jours plus tard, a rassemblé une cinquantaine de participants. Les deux membres du Bureau qui animaient la séance ont fait passer un message fort sur l'importance de la santé des végétaux pour l'approche «Une seule santé», et plusieurs participants ont posé des questions et fait part de leurs observations. Les principaux messages énoncés

dans les exposés des représentants de la CIPV reprenaient les éléments du discours liminaire évoqués ci-dessus, mais abordaient également les points suivants:

- un environnement sain, qui est au cœur de l'approche «Une seule santé», ne peut exister sans végétaux; l'état de santé de l'environnement est donc à l'image de celui des végétaux;
- les apports énergétiques alimentaires des animaux et des humains dépendent presque intégralement de la photosynthèse;
- dans les zones riches en biodiversité, les végétaux constituent une source de composés bioactifs, dont un grand nombre auraient des vertus thérapeutiques;
- des liens ont également été établis entre la santé mentale et le bien-être, d'une part, et l'accès aux arbres et à des zones végétalisées;
- certains agents pathogènes inter-règnes, bien qu'on ne considère pas qu'ils jouent un rôle majeur dans le cadre de l'approche «Une seule santé», devraient faire l'objet d'un suivi, particulièrement à mesure que les effets du changement climatique continuent de se manifester;
- les pollinisateurs sont un exemple d'espèces interdépendantes;
- nous sommes actuellement témoins de l'ampleur considérable des incidences que peuvent avoir sur la société humaine des organismes nuisibles tels que la chenille légionnaire d'automne et *Fusarium oxysporum* race tropicale 4 (TR4);
- les pratiques de protection phytosanitaire peuvent favoriser le développement par les bactéries et les champignons d'une résistance aux antimicrobiens;
- la communauté «Une seule santé» ne semble pas avoir profité de la possibilité qui s'offrait à elle de faire des recoupements avec les travaux de recherche menés dans l'une des disciplines de l'approche «Une seule santé» (comme la phytopathologie) et qui pourraient s'avérer pertinents et utiles pour d'autres disciplines (comme la pathologie animale et humaine). On peut par exemple citer les travaux sur la dispersion des propagules pathogènes par éclaboussures et sur le rôle des vecteurs dans la propagation des agents pathogènes. Il se pourrait que l'intelligence artificielle puisse nous aider à recenser les travaux de recherche dont les résultats pourraient se révéler importants pour d'autres disciplines. L'établissement de recoupements avec ces travaux pourrait permettre d'éviter un chevauchement des activités de recherche et ainsi faire avancer les connaissances et accélérer la mise au point de mesures efficaces dans l'ensemble du système «Une seule santé»;
- les organismes nuisibles aux végétaux ont des effets préjudiciables disproportionnés sur les populations en croissance des pays à faible revenu;
- l'Afrique fait face à des niveaux d'insécurité alimentaire extrêmes, qui continuent de s'aggraver (à l'heure actuelle, 56 pour cent des habitants du continent ne jouissent toujours pas de la sécurité alimentaire);
- on s'attend à devoir accroître la production alimentaire pour pouvoir nourrir la population mondiale.

[4] Les exposés des représentants de la CIPV présentés lors de la séance consacrée à la santé des végétaux ont fait ressortir un message clé, à savoir qu'un concept «Une seule santé» plus global profiterait à toutes les disciplines.

[5] Les organisateurs du Congrès ont tenu compte de l'importance de la santé des végétaux en y faisant expressément référence dans une proposition d'ajout au Pacte des Nations Unies pour l'avenir. Plus précisément, ils ont proposé d'insérer le texte ci-dessous après le paragraphe 9 du Pacte:

*Nous considérons que le concept unificateur «Une seule santé», qui reconnaît l'interdépendance de la santé et du bien-être des humains, des animaux, des végétaux et des écosystèmes, est essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable.*

[6] Bien que cette proposition n'ait pas été reprise par la suite, elle démontre néanmoins l'importance accordée à la santé des végétaux, ce qui semble être le résultat, ne serait-ce qu'en partie, des efforts déployés par les instances de la CIPV pour attirer l'attention sur le sujet ainsi que du discours et des

exposés qui ont été faits. Il s'agit là d'un point de départ extrêmement positif, qui semble confirmer le bien-fondé des décisions qui ont été prises à la 18<sup>e</sup> session de la CMP concernant l'approche «Une seule santé» et l'intérêt des activités de la CIPV en rapport avec l'approche qui ont été proposées lors de cette même session, le but étant de faire fond sur la dynamique ainsi créée et de maintenir les efforts de mobilisation et de sensibilisation.

### **La résistance aux antimicrobiens, un sujet de préoccupation de premier plan pour les participants au Congrès**

- [7] Tout au long du Congrès «Une seule santé», les débats se sont fortement focalisés sur les inquiétudes concernant la résistance aux antimicrobiens (RAM), ce qui montre à quel point ce problème occupe une place centrale dans le contexte de l'approche «Une seule santé» et, partant, à quel point il est important et urgent d'agir pour éviter qu'il ne prenne de l'ampleur.
- [8] Un document de travail sur la RAM (04\_SPG\_2024\_Oct<sup>1</sup>) a été présenté au Groupe de la planification stratégique par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Il met en évidence les liens entre l'utilisation d'antimicrobiens à des fins phytosanitaires et le risque de développement d'une résistance à ces produits; il suggère également des approches permettant de réduire le recours aux antimicrobiens et donc la pression de sélection sur les micro-organismes, et recense les domaines dans lesquels de plus amples informations sont nécessaires. Ainsi, ce document de travail conjoint pourrait servir de base à une recommandation de la CMP sur les pratiques permettant de limiter le développement de la RAM du fait de l'utilisation d'antimicrobiens aux fins de la protection des cultures.
- [9] Étant donné que la CIPV était représentée pour la première fois au Congrès mondial «Une seule santé» cette année et qu'elle cherche à attirer davantage l'attention sur la santé des végétaux dans le cadre de l'approche «Une seule santé», et compte tenu de l'importance fondamentale que revêt la RAM pour cette approche, les instances de la CIPV ont l'occasion de montrer à la communauté «Une seule santé» qu'elles comprennent ces priorités, qu'elles ont un rôle de premier plan à jouer dans certaines activités essentielles menées au titre de l'approche «Une seule santé» et qu'elles prennent au sérieux les responsabilités à assumer dans le cadre de l'approche en ce qui concerne la santé des végétaux. Dans cette optique, elles pourraient élaborer en temps voulu une recommandation de la CMP sur les pratiques optimales permettant de limiter le développement de la RAM du fait de l'utilisation d'antimicrobiens aux fins de la protection des cultures. Sachant que la santé des végétaux est un élément clé de l'approche «Une seule santé» et que la CIPV est l'instance internationale responsable de la santé des végétaux, il semblerait important que la CMP prenne en main cette initiative dans un avenir proche et qu'elle signale son intention de le faire dès que possible.
- [10] Le projet de recommandation de la CMP sur ce sujet pourrait être concis et s'inspirer en partie du contenu du document de travail conjoint évoqué précédemment. En particulier, ce document souligne qu'il est important d'utiliser des techniques de gestion intégrée des organismes nuisibles, de recourir à des techniques de gestion des pesticides dans le contexte de la RAM, d'améliorer la compréhension de la transmission de la RAM entre les humains, les animaux, les végétaux et l'environnement, et de mettre en place une formation sur la gestion responsable des antimicrobiens (en ce qui concerne la gestion intégrée des organismes nuisibles, des liens peuvent être établis avec l'utilisation d'approches systémiques telles que celles décrites dans la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires [NIMP] n° 14). Le projet de recommandation pourrait donner un aperçu des activités de protection des cultures qui peuvent contribuer au développement de la RAM, faire référence à l'approche «Une seule santé», puis établir une série de pratiques optimales qu'il conviendrait de suivre et, enfin, appeler la communauté de la CIPV à contribuer à la recherche sur les aspects de la RAM liés à la santé des végétaux, le tout sous une forme claire et concise.

<sup>1</sup> Document SPG 2024/04 (*Antimicrobial resistance in plant health*) consultable à l'adresse suivante: [https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2024/10/04\\_SPG\\_2024\\_Oct\\_Antimicrobial\\_Resistance\\_in\\_Plant\\_Health\\_2024-08-16.docx](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2024/10/04_SPG_2024_Oct_Antimicrobial_Resistance_in_Plant_Health_2024-08-16.docx).

- [11] Outre les décisions relatives à l'approche «Une seule santé» évoquées dans le premier paragraphe, la CMP à sa 18<sup>e</sup> session a également créé, en son sein, un groupe de réflexion sur la santé des végétaux dans le contexte de l'approche «Une seule santé», qui est chargé d'élaborer des recommandations et des produits que la Commission examinera en 2025. Parmi les tâches qui lui ont été confiées, le Groupe de réflexion devra «réfléchir à la question de savoir s'il serait utile que la CMP adopte une recommandation et, dans l'affirmative, faire une ébauche de son contenu». Compte tenu de la manière dont les choses se sont déroulées au Congrès mondial «Une seule santé», il semblerait opportun que la CMP, à sa 19<sup>e</sup> session, arrête une décision quant à l'élaboration d'une recommandation sur la résistance aux antimicrobiens, afin que la communauté «Une seule santé» puisse être informée de ce projet dans les meilleurs délais. Le Groupe de réflexion sur l'approche «Une seule santé» pourrait être invité à rédiger le projet de recommandation de la CMP sur la résistance aux antimicrobiens, en tenant compte du contenu du document de la CMP présenté au titre du point 16.1 de l'ordre du jour. Il convient de noter que le Groupe de réflexion pourrait, en outre, proposer et élaborer une recommandation plus large ou une ou plusieurs autres recommandations de la CMP couvrant d'autres aspects des liens entre la santé des végétaux et l'approche «Une seule santé», tels que ceux décrits dans le document présenté sur le sujet à la CMP à sa 18<sup>e</sup> session<sup>2</sup>.

### **Questions sur le champ d'application de la CIPV en ce qui concerne les organismes nuisibles aux algues marines déplacées dans le cadre d'échanges commerciaux**

- [12] Un autre sujet intéressant s'est fait jour dans le cadre des réunions tenues pendant le 8<sup>e</sup> Congrès mondial «Une seule santé». En marge de la manifestation, un représentant du Centre pour les sciences de l'environnement, de la pêche et de l'aquaculture (CEFAS) a fait part de préoccupations phytosanitaires concernant les algues marines. La recommandation 4 de la CMP fournit quelques indications sur les plantes aquatiques, mais ne fait pas directement référence aux algues marines. En dehors de cette recommandation, il semble que les instances de la CIPV ne se soient pas penchées sur la question de savoir si les algues marines entraînent dans le champ d'application de la Convention. Il apparaît difficilement imaginable, voire peu probable, que d'autres organisations multilatérales puissent être chargées de fournir des orientations harmonisées au niveau international concernant les organismes nuisibles aux algues marines déplacées dans le cadre d'échanges commerciaux; de plus, la relation biologique entre les algues marines et leurs organismes nuisibles semble être comparable à celle qui existe entre les plantes terrestres et leurs organismes nuisibles. Par conséquent, les instances de la CIPV pourraient bien être les mieux placées pour mener des travaux dans ce domaine. Sachant que l'on s'attend à ce que le volume du commerce des algues marines augmente de manière considérable et que les utilisations finales de ce produit sont très variées, la CMP pourrait souhaiter s'interroger sur l'opportunité d'entreprendre à l'avenir des travaux sur les algues marines dans le cadre de la CIPV. Un document<sup>3</sup> sur ce sujet a été remis au Groupe de la planification stratégique. On y trouve de plus amples renseignements sur les volumes des échanges, les utilisations finales et les lacunes actuelles en matière d'informations. Les membres du Groupe de la planification stratégique ne sont pas parvenus à s'entendre sur la manière d'aborder la question, surtout en raison du manque d'exhaustivité des informations actuellement disponibles sur les organismes nuisibles.

### **Recommandations**

- [13] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 1) *examiner* l'intérêt de la proposition d'élaboration d'une recommandation de la CMP qui serait consacrée à la résistance aux antimicrobiens en rapport avec les pratiques phytosanitaires;

---

<sup>2</sup> Document CPM 2024/31 (*Rôle et contributions de la Convention internationale pour la protection des végétaux [CIPV] à l'égard de l'approche «Une seule santé» – comment positionner la CIPV dans ce contexte?*) et son annexe (*L'importance fondamentale de la santé des végétaux pour l'approche «Une seule santé»*), que l'on peut consulter à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/fr/publications/93086>.

<sup>3</sup> Document SPG 2024/23 (*Consideration of IPPC work on seaweed moved in trade*) consultable à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/fr/publications/93955>.

- 2) *demander* au Groupe de réflexion sur l'approche «Une seule santé» d'élaborer un projet de recommandation de la CMP sur cette question pour le présenter au Bureau, et éventuellement à la CMP à sa 20<sup>e</sup> session (en 2026) pour qu'elle l'approuve en vue de la tenue de consultations;
- 3) *recenser* les éventuelles questions connexes que le Groupe de réflexion sur l'approche «Une seule santé» devrait examiner;
- 4) *se pencher*, à titre préliminaire, sur la question de savoir si l'étude du déplacement d'organismes nuisibles dans le cadre du commerce des algues marines entre dans le champ d'application de la CIPV et s'il serait opportun que les instances de la CIPV entreprennent des travaux sur ce sujet à l'avenir.